

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20251118-2025-97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2025
Publication : 21/11/2025

Assainissement collectif

2024

Vu pour être
annexé à la délibération
n° 97 en date du 18/11/2025
La SOUTERRAINE le
le Maire,



LA SOUTERRAINE



ADM
conseil

PREAMBULE



Le Rapport sur le Prix et la Qualité du service (RPQS) est issue de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Modifiées par le Décret du 6 mai 1995 et du 2 mai 2007, les dispositions relatives contenu et modalités de présentation du rapport sont traduites dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT, ainsi que les annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT, qui introduisent les indicateurs de performance des services.

Ce rapport, destiné à être un outil de communication entre le service et ses usagers, doit être présenté à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année suivant l'exercice étudié.

- Capitaliser les données du service
- Suivre et améliorer les performances du service
- Rendre compte aux usagers

Au niveau national, l'Observatoire National des services de l'Eau et de l'Assainissement recense les données des collectivités, mises à disposition sur le site <https://www.services.eaufrance.fr/>



SOMMAIRE



04

Le service

05

Indicateurs techniques

07

Le bilan hydraulique

08

Les performances du traitement

09

Exploitation du réseau

11

Perspectives

12

Indicateurs financiers

14

La facture type

15

La facture globale

16

Les recettes du service

17

Politique patrimoniale

19

Annexes

LE SERVICE

Situation

La commune de La Souterraine est située dans le département de la Creuse. Elle compte une population municipale de 4 933 habitants (source : Insee, populations millésimées 2021), pour une superficie de 37 km².



Mode de gestion

Le service est exploité en régie ;

Ouvrages

Traitement : trois stations de traitement des eaux usées :



- Station de Bridiers, lagune mise en service en 2000, d'une capacité de 240 EH ;
- Station de la Font des Sœurs : boues activées aération prolongée, mise en service en 1998, d'une capacité de 7 500 EH ;
- Station de Bussière-Madelaine: lagune, mise en service en 1986, d'une capacité de 95 EH

Collecte :

- 6 postes de relèvement et 18 déversoirs d'orage.

Réseau :

- 52 090 ml en 2024, dont 80% en séparatif et 20% unitaire

Voir le détail des ouvrages en annexe

INDICATEURS TECHNIQUES

TAUX DE DESSERTE

NC

NOMBRE D'HABITANTS
DESSERVIS

5 161

CONNAISSANCE ET
GESTION PATRIMONIALE

38/ 120

Une connaissance du réseau perfectible, sur le plan des caractéristiques et des outils de gestion.

NOMBRE
D'AUTORISATIONS DE
DEVERSEMENT

1

CONFORMITE DE LA
PERFORMANCE DES
EQUIPEMENTS

100%

Indicateur déterminé par la Police de l'Eau.

CONFORMITE DE LA
COLLECTE

100%

Indicateur déterminé par la Police de l'Eau.

CONFORMITE DE
L'EVACUATION DES BOUES

100 %

La totalité des boues est évacuée selon des filières conformes à la réglementation.

CONFORMITE DE LA
PERFORMANCE DES
OUVRAGES

100%

Indicateur déterminé par la Police de l'Eau.

INDICATEURS TECHNIQUES

TAUX MOYEN DE
RENOUVELLEMENT DU RESEAU

0.95 %

Des efforts constants pour le renouvellement du réseau.

NOMBRE DE POINTS NOIRS

NC

CONFORMITE DES
PERFORMANCES - LOCAL

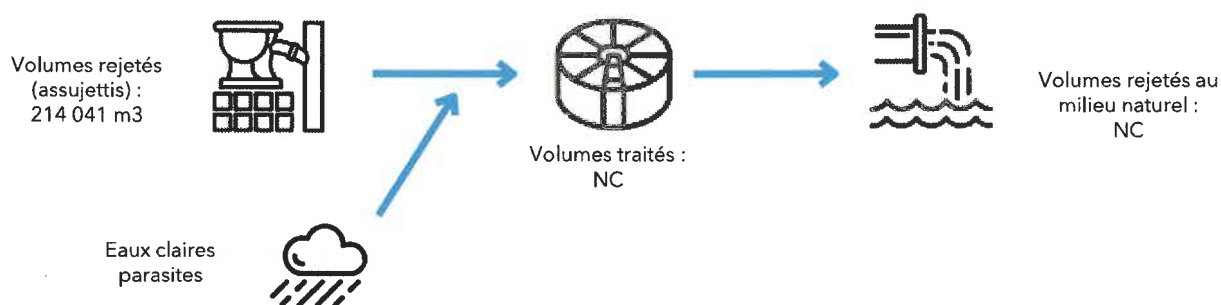
NC

Indicateur déterminé par la Police de l'Eau.

CONNAISSANCE DES
REJETS

NC

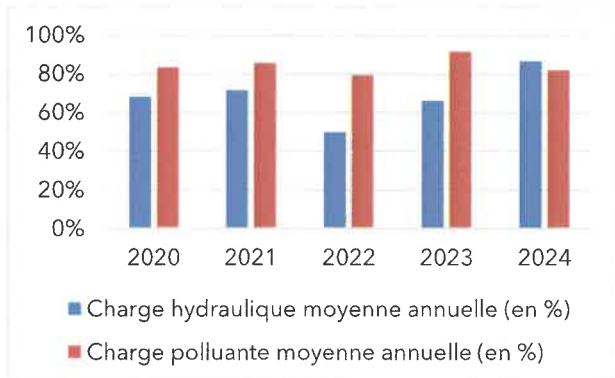
LE BILAN HYDRAULIQUE



LES CHARGES ENTRANTES

La station d'épuration de la Font des Sœurs a reçu les charges suivantes en 2024 :

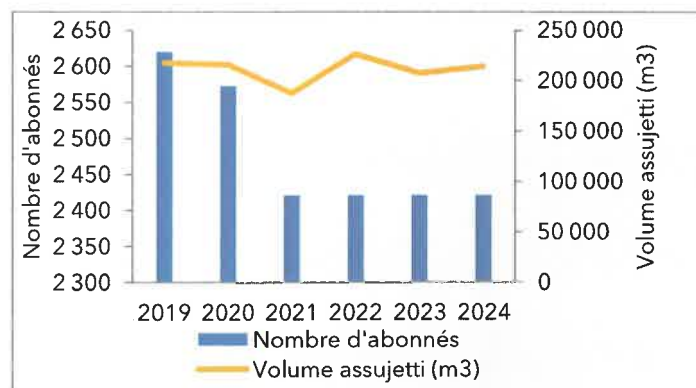
- Charge hydraulique : 2 189 m³/j, soit 86.9% de sa capacité hydraulique nominale
- Charge organique : 369.9 kg DBO₅/j, soit 82.2% de sa capacité organique nominale



L'ASSIETTE DE FACTURATION

S'élevant à 2 421 en 2024, le nombre d'abonnés est stable. Les volumes facturés ont augmenté de 3.2% par rapport à 2023.

Voir en annexe le focus sur les volumes



LES PERFORMANCES DU TRAITEMENT

RENDEMENTS

Au cours de l'année 2024, l'ensemble des 12 bilans réglementaires ont été réalisés à la station de la Font des Soeurs.

L'intégralité des bilans montre la bonne performance épuratoire des stations, avec le respect des concentrations maximales ou rendements minimaux de l'arrêté préfectoral.

Arrêté préfectoral	MES	DBO5	DCO	NGL	Pt
Concentration ml/l	35	13,7	83,5	15	1,8
Rendement %	91%	96,20%	88,40%	83,30%	85%
Valeur rédhibitoire mg/l	85	50	250		

BOUES ET SOUS-PRODUITS

118.47 TMS de boues ont été évacuées en 2024.

Plus de détails sur la gestion des boues en annexe.

EXPLOITATION DU RÉSEAU



○ CURAGE ET INSPECTION

637 avaloirs et 3 000 ml de réseau ont été curés à titre préventif, ainsi que 550 ml à titre curatif, soit 6.8 % du linéaire de réseau.

1 000 ml de réseau ont été inspectés par caméra, soit 1.9% du linéaire de réseau total.

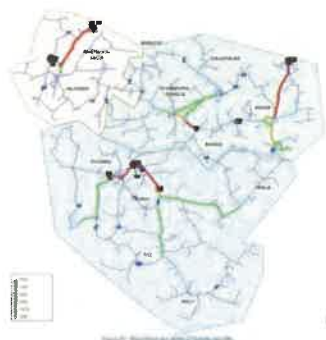
Détails en annexe

○ RENOUVELLEMENT DU RESEAU

En 2024, la commune a procédé au renouvellement de 1 000 ml de réseau.

Entre 2020 et 2024, 2 484 ml ont été renouvelés, soit un taux moyen de renouvellement de 0.95%.

Détails en annexe



○ LA GESTION PATRIMONIALE

L'amélioration des performances résulte d'un travail constant au niveau de l'exploitation courante du réseau et du renouvellement du réseau.

Les outils de gestion existants (plan et analyse du réseau, outils de gestion, ...) sont traduits par la note de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale de **38/120**.

Détails en annexe

EXPLOITATION DU RÉSEAU



⊙ AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT

Il existe une autorisation de déversement sur le réseau.



⊙ DESOBSTRUCTIONS

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les avaloirs pour rétablir le bon écoulement des eaux usées.

En 2024, 3 050 ml de réseau ont été désobstrués.



⊙ POINTS NOIRS

On qualifie de point noir, un point du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage.

Aucun point noir n'est recensé sur le réseau.

○ PROJETS DE LA COLLECTIVITE

Projet	Montant prévisionnel
Bois Bimby séparatif	300 000 €
Chemisage sédelle suite et fin	115 000 €
Extension Rue René Gillet	65 000 €

INDICATEURS FINANCIERS

ABANDONS DE CRÉANCES

0 €

Aucune demande reçue.

TRAVAUX ENGAGÉS

187 173 €

Travaux sur équipements : 17 088 €, digue de la lagune : 43 608 €, extension de réseau : 22 832 € et chemisage canalisation : 71 435 €.

FONDS DE SOLIDARITE

Aucun

Pas de mécanisme mis en œuvre au cours de l'année.

PRIX TTC DU SERVICE

2.40 € TTC/m³

Tarif 2025, en diminution de 1.5 % par rapport au tarif 2024.

RECETTES DE LA COLLECTIVITE

503 983 €

Hors recettes exceptionnelles

ENCOURS DE LA DETTE

0 €

La commune n'a aucun emprunt en cours.

ACTIONS DE COOPERATION

Aucune

En application de l'article L1115-1 du CGCT.

FOCUS : LES NOUVELLES REDEVANCES

■ CONTEXTE

Dans le cadre de la préparation du 12^e programme d'intervention des agences de l'eau (2025-2030), une réforme des redevances a été engagée afin de mieux adapter les leviers financiers aux enjeux environnementaux actuels et aux objectifs de transition écologique. Cette réforme s'inscrit dans la loi de finances et les arbitrages nationaux encadrant les plafonds de dépenses des agences.

■ CONSEQUENCES

- Suppression de la redevance "Modernisation des réseaux de collecte"
- Instauration de la redevance "Performance des réseaux d'assainissement"

■ OBJECTIFS

- Simplifier et clarifier le système de redevances
- Renforcer le principe "pollueur-payeur" et mieux intégrer le principe "préleveur-payeur"
- Favoriser les économies d'eau et la protection des ressources en eau ;
- Orienter les financements vers des actions prioritaires : adaptation au changement climatique, protection de la ressource, réduction des pollutions diffuses et restauration des milieux.

■ MODALITÉS

- Redevance calculée d'après les indicateurs de performance
- Les coefficients modulateurs sont issus de SISPEA
- Plus les indicateurs seront performants, plus la redevance sera modérée

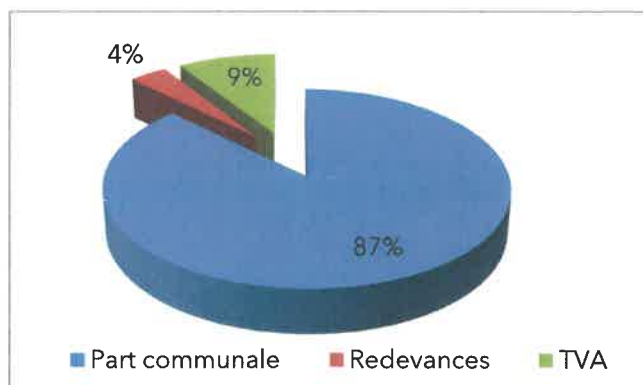
MISE EN OEUVRE

En vigueur à compter de 2025, les nouvelles redevances seront calculées en intégrant les coefficients modulateurs à compter de 2026.

Au delà du travail sur les performances du service, la rédaction du RPQS et la saisie des indicateurs sur SISPEA deviennent capitaux.



LA FACTURE TYPE



DÉCOMPOSITION

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la commune, la part fixe représente 14.7 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieur au seuil imposé par la loi.

Cette disposition est donc respectée.

LA FACTURE TYPE

		01/01/2023		01/01/2024		01/01/2025		Evolution 2024- 2025
Facture type d'assainissement collectif		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Communale	Part fixe (€ HT)	34,925	237,85	36,222	247,18	37,048	252,21	2,0%
	Part variable (€ HT / m³)	1,691		1,758		1,793		
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m³)	0,16	19,20	0,16	19,20			
	Performance assainissement (€ HT/m³)					0,084	10,08	
Total HT		257,05		266,38		262,29		-1,5%
TVA		25,70		26,64		26,23		
Total TTC		282,75		293,02		288,52		
Prix au m³		2 356		2 442		2 404		

LES CONTRIBUTIONS

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil municipal. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

LA FACTURE GLOBALE

		01/01/2023		01/01/2024		01/01/2025		Evolution 2024-2025
Facture type eau potable		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	32,22	180,90	34,95	196,23	35,04	196,68	0,2%
	Part variable (€ HT / m³)	1,239		1,34		1,347		
Part communale	Part fixe (€ HT)	16,37	53,69	17,03	55,91	17,37	56,97	1,9%
	Part variable (€ HT / m³)	0,311		0,32		0,33		
Redevances	Lutte contre la pollution (€ HT/m³)	0,23	27,60	0,23	27,60			
	Préservation des ressources (€ HT/m³)	0,02	2,40	0,03	3,60	0,03	3,60	
	Consommation eau potable (€ HT/m³)					0,33	39,60	
Performance eau potable (€ HT/m³)						0,02	2,40	
Total HT		264,59		283,34		299,25		5,6%
TVA		14,55		15,58		16,46		
Total TTC		279,14		298,92		315,71		
Prix au m3		2,326		2,491		2,631		

		01/01/2023		01/01/2024		01/01/2025		Evolution 2024-2025
Facture type d'assainissement collectif		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Communale	Part fixe (€ HT)	34,925	237,85	36,222	247,18	37,048	252,21	2,0%
	Part variable (€ HT / m³)	1,691		1,758		1,793		
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m³)	0,16	19,20	0,16	19,20			
	Performance assainissement (€ HT/m³)					0,084	10,08	
Total HT		257,05		266,38		262,29		-1,5%
TVA		25,70		26,64		26,23		
Total TTC		282,75		293,02		288,52		
Prix au m³		2,356		2,442		2,404		

Total HT		521,64	549,72	561,54	2,1%
TVA		52,16	54,97	56,15	
Total TTC		573,80	604,69	617,69	
Prix au m³		4,782	5,039	5,147	

LES RECETTES DU SERVICE

Recettes de la collectivité

- Montants perçus pour l'exercice 2024 au titre de la facturation : 503 983 €
- Montants des recettes totales du service pour l'exercice 2024 (y compris les primes d'épuration et les contributions exceptionnelles du budget général) : 552 700 €

POLITIQUE PATRIMONIALE

○ TRAVAUX ENGAGES

	2023	2024
Travaux	58 199 €	187 173 €
Subventions	23 166 €	875 €

- Equipements : 17 088 € (pompes)
- Lagune digue : 43 608 €
- Dont travaux de renouvellement de canalisation :
- Extension rue du Lizou : 22 832 €
- Chemisage canalisation Sédelle 71 435 €

○ ENDETTEMENT

	2023	2024
Encours	0	0
Annuité :		
Capital		
Intérêts		

○ AMORTISSEMENTS

- Dotation pour l'exercice 2024 : 135 889 €
- Etat de l'actif au 31 décembre 2024 : 4 044 305 €

CONTACT



02 38 52 94 48
contact@admconseil.fr

20

Les ouvrages

22

Les volumes

23

Les boues

24

Les conformités réglementaires

25

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

27

Indice de rejet au milieu naturel

28

Taux moyen de renouvellement

29

Indicateurs financiers

LES OUVRAGES

LES STATIONS D'EPURATION

La commune dispose de trois stations de traitement des eaux usées :

- Station de Bridiers: lagune, mise en service en 2000, d'une capacité de 240 EH,
- Station de la Font des Sœurs : boues activées aération prolongée, mise en service en 1998, d'une capacité de 7 500 EH,
- Station de Bussière-Madelaine: lagune, mise en service en 1986, d'une capacité de 95 EH,

Les caractéristiques de la station de la Font des Sœurs sont les suivantes :

Paramètre	Valeur
Équivalents - habitant	7 500
Charge nominale :	
Organique	450 kg DBO5/j
Hydraulique temps sec	1 250 m³/j
Hydraulique temps pluie	2 520 m³/j

Le milieu récepteur de la station est la Sédelle et ses affluents.

LES POSTES DE RELEVEMENT ET DEVERSOIRS D'ORAGE

La commune possède 6 postes de relèvement et 18 déversoirs d'orage (intégrant ceux de la station). Le tableau ci-dessous précise leur localisation :

Libellé	Localisation	Date de mise en service
DO 1 - SER1	ZI du Cheix	
DO 2 - ZIC11	ZI du Cheix	
DO 3 - PLU14	Intersection rue Ducros et rue Pluyaud	
DO 4 - RENE5	Rue René Ducros	
DO 5 - FAC17	Rue du Sautet	
DO 6 - GEN4	Rue des Fossés des Gentils	
DO 7 - SED5	Rive droite Sédelle	
DO 8 - BA8	Rue André et Guy Picoty	
DO 9 - MOU8	Boulevard Jean Moulin	
DO 10 - LIM8	Rue de Limoges	

DO 11 - DUR16	Rue Francis Durand
DO 12 - PUY4	Avenue Charles de Gaulle
DO 14 - LIM6	Rue de Limoges
DO 15 - JEAN1	Rue des Fossés St Jean
DO C1 - BRI5	Rue du Bribard
DO C2 - PLUY8	Rue Henri Pluyaud
DO C3 - LAV1-2	Rue de Lavaud
PR 1	ZI des Cheix
PR 2	Boulevard Belmont
PR 3	Le Saulzet
PR 4	Aire d'accueil gens du voyage
PR 5	Bois du Loup

LINEAIRE DU RESEAU

	2022	2023	2024
Linéaire total du réseau d'assainissement (en ml)	52 090	52 090	52 090
<i>en séparatif (en ml)</i>	<i>41 250</i>	<i>41 250</i>	<i>41 250</i>
<i>en unitaire (en ml)</i>	<i>10 840</i>	<i>10 840</i>	<i>10 840</i>

LES VOLUMES

NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES TRANSITANT

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés	2 573	2 421	2 421	2 421	2 421
Volume assujéti (m ³)	215 670	187 585	226 172	207 404	214 041
Ratio moyen par abonné (m ³ /abonné)	83,8	77,5	93,4	85,7	88,4
Volume traité (m ³)	621 058	652 019	475 650	nc	nc
Ratio $V_{\text{traité}}/V_{\text{assujéti}}$	2,9	3,5	2,1	nc	nc

LES BOUES ET SOUS-PRODUITS

	2020	2021	2022	2023	2024
Quantité de boues produites (en m3)	18 701	18 604	17 535	17 467	16 752
Quantité de boues produites (en tMS)	86,832	86,148	134,730	130,36	118,47
Quantité de boues évacuées (en m3)	nc	nc	17 535	17 467	16 752
Quantité de boues évacuées (en tMS)	145,300	156,560	134,730	130,36	118,47
Refus de dégrillage (en m ³)	nc	3,18	3,16	3,235	2860
Sables (en T)	nc	3,75	6,83	2,96	6,05
Huiles / Graisses (en m ³)	nc	6,50	7,00	12	6,5

Les boues sont évacuées en épandage agricole.

LES CONFORMITES REGLEMENTAIRES

Plusieurs indicateurs décrivent la conformité du système d'assainissement :

P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité.

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

Paramètre	Barème	Note
A - Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
VP 250. Existence d'un plan du réseau de collecte et de transport des eaux usées	10	10
VP 251. Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B - Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)		
VP 252. Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, et la précision de l'information cartographique, et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées. ET VP 254. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
VP 253. Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	+1 à +5	3
VP 255. L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	10	10
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+1 à +5	0
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)		
VP 256. Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	10	0
	+1 à +5	0
VP 257. Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10	0
VP 258. Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	0

Paramètre	Barème	Note
VP 259. Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	0
VP 260. L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	0
VP 261. Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	10	0
VP 262. Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	5	0

INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux. Attention, le cumul des points s'arrête à la première réponse négative.

Paramètre	Barème	Note
A - Éléments communs à tous les types de réseaux		
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	nc
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	nc
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	nc
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	30	nc
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015	10	nc
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	nc
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	nc
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	nc

■ TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

L'annexe V du CGCT décrit les indicateurs et informations devant figurer dans le RPQS.

« **Annexe VI aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3.**

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure l'assainissement collectif.

[...]

5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

- **montants des abandons de créance** ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues ;
- descriptifs et **montants financiers des opérations de coopération décentralisée** conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales. »

L'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. Ils prennent en considération dans ce cadre le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015.

A cette fin, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, le cas échéant, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux articles L. 2131-1, L. 2131-2, L. 3131-1, L. 3131-2, L. 4141-1 et L. 4141-2. Les articles L. 2131-6, L. 3132-1 et L. 4142-1 leur sont applicables. »